

## 9.1 Quelle nouvelle vision du secteur des transports et de...

**E**n 2017, 8 800 **unités légales** (UL) des **transports et de l'entreposage** appartiennent à un **groupe** (*figure 1*). Parmi elles, 7 300 sont des **filiales** d'une **entreprise** des transports et de l'entreposage et 1 500 appartiennent à des entreprises d'autres secteurs. Les trois quarts de ces 1 500 unités légales sont des filiales d'entreprises industrielles (27 %), notamment des industries agroalimentaires (IAA), commerciales (27 %), principalement du commerce de gros, ou de services marchands (27 %).

En 2017, 12 800 unités légales organisées en groupe appartiennent à une entreprise des transports et de l'entreposage. Parmi elles, 5 500 ne sont pas des unités légales des transports et de l'entreposage. Sur ces 5 500 unités légales, 2 400 relèvent des services marchands (siège social, immobilier, location et location-bail ou activités administratives) et 2 100 des services financiers (des *holdings*, dans leur très grande majorité). Les autres unités légales sont soit dans le commerce (500), soit dans la construction (300), soit dans l'industrie (200). Pour former l'ensemble des entreprises des transports et de l'entreposage, à ces 12 800 unités légales organisées en groupe s'ajoutent 110 500 sociétés ou entreprises individuelles indépendantes.

Ainsi, la mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit à rattacher des unités légales des transports et de l'entreposage à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales ne relevant pas des transports et de l'entreposage à des entreprises des transports et de l'entreposage. À cet effet de réallocation sectorielle s'ajoute un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Les deux

effets combinés réduisent le chiffre d'affaires des transports et de l'entreposage de 11 milliards d'euros (– 5 %) (*figure 2*). Ils conduisent à l'inverse à une hausse des immobilisations financières (+ 9,0 milliards d'euros) et de des fonds propres (+ 58 milliards d'euros), les conséquences de la réallocation sectorielle faisant plus que neutraliser celles de la consolidation.

Au sein des entreprises des transports et de l'entreposage, indépendantes ou organisées en groupe, la quasi-totalité des unités légales sont des unités légales des transports et de l'entreposage (96 %) (*figure 3*). Ces unités légales emploient 93 % des effectifs et génèrent l'essentiel de l'activité du secteur : 90 % de la **valeur ajoutée** (VA), 87 % de l'**excédent brut d'exploitation** (EBE) et 94 % du chiffre d'affaires à l'exportation. Leur contribution est moins prépondérante dans l'investissement (81 %), les dettes financières (66 %) et surtout les fonds propres (46 %), ces derniers provenant à 31 % des unités légales des services financiers et à 21 % de celles des services marchands.

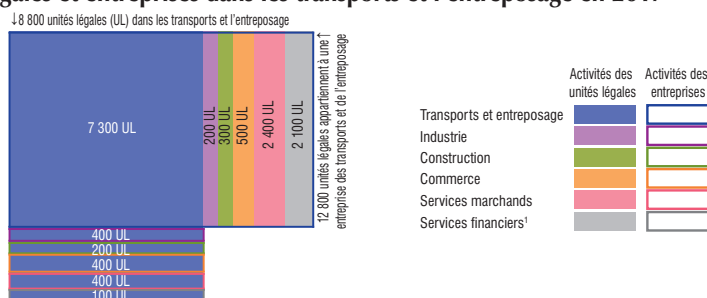
La quasi-totalité des unités légales des transports et de l'entreposage, indépendantes ou organisées en groupe, appartiennent à une entreprise de ce secteur (99 %) (*figure 4*). Elles concentrent 91 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des unités légales des transports et de l'entreposage, 94 % des effectifs et 97 % des exportations. Quant aux unités légales filiales d'entreprises d'autres secteurs, les plus fortes contributions proviennent des unités légales appartenant à un groupe industriel ou de la construction : respectivement 3 % et 3 % de la VA, 8 % et 9 % de l'EBE, 5 % et 5 % des immobilisations. ■

### Définitions

**Unité légale, transports et entreposage, groupe, filiale, entreprise, consolidation, variable non additive, valeur ajoutée (VA), excédent brut d'exploitation (EBE) :** voir annexe *Glossaire*.

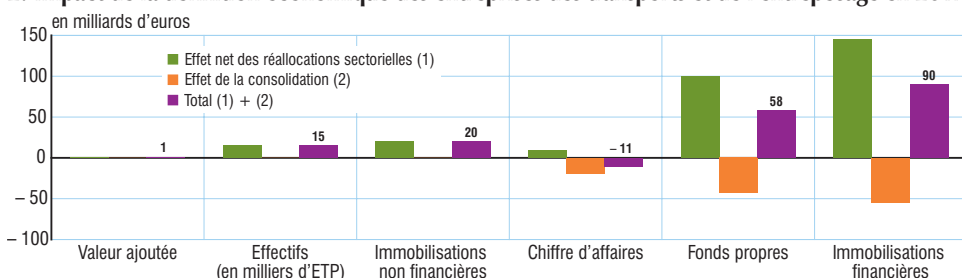
# ... l'entreposage avec la définition économique des entreprises ? 9.1

## 1. Unités légales et entreprises dans les transports et l'entreposage en 2017



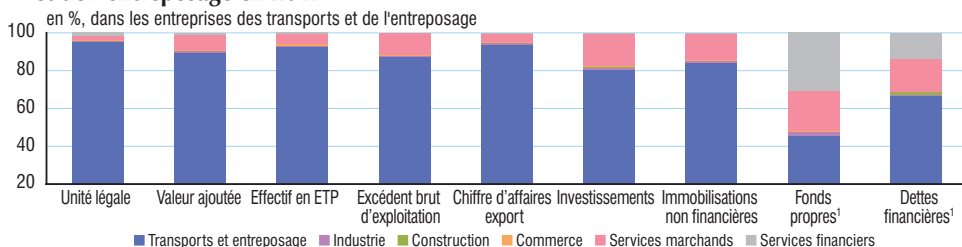
1. Activités des sociétés holding et activités auxiliaires de services financiers et d'assurance.  
 Champ : unités légales des transports et de l'entreposage appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des transports et de l'entreposage.  
 Les 110 500 unités légales des transports et de l'entreposage n'appartenant pas à un groupe sont hors champ.  
 Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 2. Impact de la définition économique des entreprises des transports et de l'entreposage en 2017



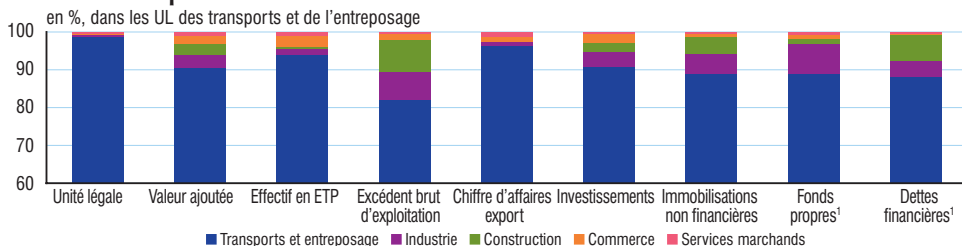
Champ : entreprises et unités légales des transports et de l'entreposage (y compris entreprises « mono-unité légale »).  
 Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 3. Poids des unités légales des différents secteurs dans les entreprises des transports et de l'entreposage en 2017



1. Ici, les agrégats économiques ne sont pas consolidés. Seules les réallocations sectorielles sont prises en compte.  
 Champ : France, entreprises des transports et de l'entreposage (y compris entreprises « mono-unité légale »).  
 Source : Insee, É sane (données individuelles).

## 4. Poids des unités légales des transports et de l'entreposage selon le secteur de leur entreprise en 2017



1. Ici, les agrégats économiques ne sont pas consolidés. Seules les réallocations sectorielles sont prises en compte. Champ : France, unités légales des transports et de l'entreposage appartenant à une entreprise des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (y compris entreprises « mono-unité légale »).  
 Source : Insee, É sane (données individuelles).